OUVRAGES ACHÈTÉ pour bien faire EN VENTE LIBRAIRIE DU "Journal de Roubaix", 71, Grande-Rue, 71 ROUBAIX 39, rue Carnot, 33 TOURCOING

Journal de Roubaix

AGENDAS ÉPHÉMÉRIDES pour 1910 LIBRAIRIE DU "Journal de Roubaix" 71, Grande-Rue, 71 ROUBAIX 33, rue Carnot, 39 TOURCOING

Cinquante-cinquième année. — N° 12

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

MERCREDI 12 JANVIER 1910.

ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33.
A Hem..... Chez M. Henri Lefebvre, rue de la Station.
A Tourcoing..... Chez M. Verdonck, 22, rue Bourdon-Saint-Jacques.
A Paris et à Bruxelles..... Dans les agences de publicité.
En outre à Paris dans les bibliothèques des gares principales.

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . Trois mois... 5 francs. Six mois.... 9 — Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

CAUSERIE MILITAIRE

Permanence des Effectifs

LA COMPAGNIE D'INFANTERIE

Les effectifs de l'armée française sont actuellement caractérisés par le manque de permanence et de sincérité, à cause de l'usage courant qui consiste à puiser dans certaines unités pour en alimenter d'autres.

Ce vice d'organisation ne pouvait pas manquer d'attirer l'attention des auteurs des nouveaux projets de loi relatifs aux cadres de l'armée.

Dans son projet, le ministre de la guerre, général Brun, s'est efforcé de mettre en harmonie les portions relatives à l'infanterie, à la cavalerie et au génie avec les articles votés pour l'artillerie. Son principal effort a été pour assurer la stabilité des effectifs de la compagnie d'infanterie.

Dans le texte modifié de l'article 5 du projet de loi des cadres concernant l'infanterie qu'il a adressé au président de la Commission de l'armée à la Chambre, on sent la volonté d'éviter tout bouleversement injustifié, la préoccupation d'assurer à nos formations de réserve un encadrement solide et de faire une organisation durable pouvant s'adapter aux ressources mises par le recrutement annuel à la disposition de l'armée, le désir d'améliorer les conditions de l'avancement aussi bien des officiers que des sous-officiers, enfin le souci de réduire les dépenses au strict indispensable.

Si la France était un pays neuf, s'il s'agissait d'édifier une armée de toutes pièces, on pourrait concevoir une organisation toute différente de celle que nous possédons pour notre infanterie. Mais peut-on faire table rase de ce qui existe ? Substituer une conception, quelque ingénieuse qu'elle soit, à l'état actuel sans risquer de nous laisser entreprendre une pleine transformation ? On ne passe pas d'un état à un autre sans qu'il se produise un certain flottement; et qui pourrait, en l'espèce, en prédire sûrement la durée ?

Le ministre a donc sagement agi en respectant dans son principe une organisation qui a fait ses preuves et en prenant ses précautions pour que, pendant de longues années encore, elle puisse fonctionner comme elle fonctionne aujourd'hui.

L'effectif global de l'armée est une quantité variable, dépendant d'une part du chiffre atteint par le contingent annuel, d'autre part de l'importance de la partie permanente qui dépend elle-même du chiffre toujours aléatoire des engagements et des rengagements. Quelles sont les solutions possibles ? Si le nombre des unités est réglé *ne varietur*, leur effectif, ou du moins celui d'une partie d'entre elles, doit rester indéterminé. Si, au contraire, la loi fixe un chiffre que les unités sont tenues d'atteindre, le nombre de celles-ci doit être sujet à variations. Enfin, on peut adopter une troisième solution, consistant à ne pas fixer l'effectif d'un nombre déterminé d'unités, quitte à laisser au ministre, en raison même de l'indétermination de l'effectif de la compagnie, la possibilité de réduire certaines unités ou même de supprimer en fait quelques-unes d'entre elles, de manière à maintenir celles qui resteront au taux compatible avec les nécessités de l'instruction.

Actuellement, et pour des raisons tirées soit des exigences de la mobilisation, soit des nécessités de l'instruction, l'indétermination des effectifs ne saurait s'étendre aux unités de toutes catégories. Les troupes de couverture de toutes armes sont tenues, en effet, de conserver l'effectif jugé indispensable pour qu'elles puissent remplir leur mission. Dans ces conditions, c'est seulement sur les compagnies d'infanterie de l'intérieur qu'il faut faire porter les répercussions des variations de l'effectif global.

Dans la situation actuelle du recrutement les dispositions prévues au projet modifié assureront à la compagnie de l'intérieur un effectif de 118 hommes du service armé, après les déchets du premier mois. Que deviendra ce chiffre dans l'avenir ? Il est assez difficile de pronostiquer à ce sujet d'une façon certaine. En voulant le faire, on risque de tomber dans de grossières erreurs. « J'ai encore le souvenir, dit à ce sujet M. le sénateur A. Gervais, de la déposition du général Delanne, alors faisant fonctions de chef d'état-major général, devant la commission de l'armée, au cours des études préparatoires de la loi de deux ans. Il peignait l'avenir sous les couleurs les plus sombres. Les contingents fondaient tous les ans comme la neige. Il prévoyait pour les années 1912 des effectifs de moins de 450.000. Or, il est déjà certain que le chiffre de 533.000, réalisé le 1er mars 1909, ne s'abaissera guère d'ici à cinq ans. Les contingents de 1910 à 1914 subiront probablement quelques diminutions comparativement à celui de 1909. Le nombre des naissances masculines s'établit ainsi pour la période qui nous intéresse : 1888, 451.000 ; 1889, 450.000 ; 1890, 428.000 ; 1891, 443.000 ; 1892, 438.000 ; 1893, 447.000 ». Mais, pourtant-nous, pour notre part, il est extrêmement probable que cette diminution se trouvera compensée par une augmentation de l'effectif permanent, c'est-à-dire par celui des engagés et des rengagés. Ainsi, pour une période appréciable, la diminution des effectifs ne se pose pas de façon pressante. Mais c'est un problème qu'il faut étudier, et l'on doit se ménager un recours possible contre une difficulté qu'on doit prévoir.

JACQUES ROZIÈRES.

BULLETIN

11 janvier.

Un important conseil de cabinet a été tenu sous la présidence de M. Fallières.

***

Les Chambres sont rentrées mardi. M. Brisson a été réélu président de la Chambre.

***

La combinaison ministérielle de M. Lukaos a échoué. L'empereur François-Joseph a chargé l'ancien président du Conseil de trouver une solution à la crise.

***

Le procès Mariz a continué mardi devant la Cour d'appel de Paris.

***

De nouveaux incidents ont marqué les cours de MM. Lyon-Caen et Nicolas, à la Sorbonne.

INFORMATIONS

L'anniversaire de Gambetta

Paris, 11 janvier. — La cérémonie commémorative de la mort de Gambetta aura lieu le 30 janvier. Le banquet sera présidé par M. Etienne.

M. Pierre Baudin à Buenos-Ayres

Paris, 11 janvier. — Dans leur réunion de ce matin, les ministres ont approuvé la désignation de M. Pierre Baudin, sénateur, comme commissaire général de France à l'Exposition de Buenos-Ayres.

Arrêté pour sabotage

Paris, 11 janvier. — M. Laval, délégué des épiciers à la Fédération de l'alimentation et trésorier de son Syndicat, a été arrêté à la Coopérative de Saint-Ouen. Il est inculpé d'avoir provoqué les sabotages commis au cours de la manifestation de dimanche.

Aux martyrs de la rue Haxo

Paris, 11 janvier. — Plusieurs descendants des otages qui furent massacrés en 1871 dans l'enclos de la rue Haxo, viennent de former un comité dans le but d'ériger à l'endroit même du drame, une chapelle expiatrice qui perpétuerait à jamais, dans les souvenirs des hommes, la gloire des martyrs et la lâcheté des assassins.

Un aéroplane détruit

Reims, 11 janvier. — Un hangar qui abritait, à Glance, un aéroplane appartenant à M. Ramel, a été incendié. L'appareil a été complètement détruit.

Les obsèques du cardinal Satolli

Rome, 11 janvier. — Les obsèques du cardinal Satolli ont eu lieu mardi matin, dans la basilique St-Jean-de-Latran. Tous les cardinaux présents à Rome y assistaient.

Le Roi de Serbie à St-Pétersbourg

Belgrade, 11 janvier. — Le roi Pierre se rendra à St-Pétersbourg, accompagné du prince héritier Alexandre. Le roi aurait l'intention de voyager via Vienne et d'être reçu par l'empereur François-Joseph.

Les mémoires de l'impératrice Eugénie

Londres, 11 janvier. — Le secrétaire de l'impératrice Eugénie a déclaré au « Times » que la veuve de Napoléon III n'a pas écrit et qu'elle n'écrira jamais de mémoires.

La crise hongroise continue

Vienne, 11 janvier. — M. Lukacs a échoué dans sa combinaison ministérielle. L'Empereur a fait appeler le comte Khuen-Hedervary, ancien président du conseil et l'a prié de former le nouveau cabinet.

Choses et Autres

— De tous côtés on réclame la loi sur la sincérité du vote. Quand sera-t-elle votée ?
— Parbleu ! après les élections.

***

Au bureau de placement. Une maman interroge une négresse qu'elle souhaite engager.
— Vous aimez les enfants ?
— Beaucoup, madame, j'en ai mangé quand j'étais petite.

Cela rappelle le mot de l'anthropophage ramené par Bougainville, et répondant à Marie-Antoinette, qui lui demandait s'il avait connu le P. Cottin, missionnaire :
— Beaucoup, madame, j'en ai mangé..

Si le plaisir et le bonheur sont frères, ils le sont comme Caïn et Abel : l'un des deux est le meurtrier de l'autre.

ANDRÉ BERSON.

Bruit d'une nouvelle affaire d'espionnage

A NANCY

Nancy, 11 janvier. — Le bruit court que l'on serait sur la trace d'une nouvelle affaire d'espionnage, à Nancy. Ce serait en recherchant les auteurs de vols commis aux environs d'une caserne, que cette piste aurait été découverte.

Au service de contre-espionnage on déclare ne rien savoir de cette affaire.

LA GRÈVE DE GRAULHET

Le calme semble renaître

Albi, 11 janvier. — Aucun incident ne s'est produit aujourd'hui. Les transports ont recommencé à circuler sans incident sous la protection des troupes. M. Jaurès est arrivé à Graulhet. Il s'est entretenu avec le comité de la grève, le préfet et la commission patronale.

Les pourparlers continuent. On ne sait pas encore s'ils aboutiront à une entente.

Conseil des Ministres

Paris, 11 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Voici le texte du compte-rendu officieux de la délibération :

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Le président du Conseil a entretenu ses collègues de l'ordre du jour des deux Chambres. Le gouvernement insistera auprès de la Chambre des députés pour que soit hâtée la discussion du budget. Il fera tous ses efforts pour que le Sénat termine le vote de la loi sur les retraites ouvrières en temps utile pour aborder l'examen et le vote du projet déjà adopté par la Chambre sur la revision des tarifs douaniers.

LA PROCÉDURE CRIMINELLE

M. Barthou, garde des Sceaux, a soumis à la signature du président de la République un projet de loi, qui sera déposé sur le bureau de la Chambre, ayant pour objet la modification de la procédure devant la Cour d'assises.

Les principales dispositions du projet sont les suivantes :

L'interrogatoire du président de la Cour d'assises est supprimé à peine de nullité. De même, l'acte d'accusation qui fait double emploi avec l'arrêt de renvoi, disparaît de la procédure. Il est remplacé par l'exposé du sujet de l'accusation fait par le procureur général. Cet exposé, prévu par l'article 315 du code d'instruction criminelle, est comme tombé en désuétude.

Le projet le fait revivre en réglementant l'exercice des droits qui doivent appartenir à la partie civile et à l'accusé.

Le projet modifie, d'autre part, les dispositions du code d'instruction criminelle relatives à la déposition des témoins, de façon à restituer aux débats leur véritable physionomie et en assurer la libre contradiction. L'avertissement aux membres du barreau, prescrit par l'article 311, disparaît.

Enfin, c'est le président qui statuera, par ordonnance, en cas de refus du ministère public, sur la demande de citer certains témoins faite par un accusé dépourvu de ressources suffisantes.

NOMINATIONS DANS LA MARINE

Le ministre de la Marine a soumis à la signature du président de la République les nominations suivantes à compter du 15 janvier :

Le capitaine de vaisseau Amelot est nommé au grade de contre-amiral, en remplacement du contre-amiral Boisse, admis au cadre de réserve.

Les capitaines de frégate Grasset, Viard et Kerihuel, sont nommés au grade de capitaine de vaisseau.

LA QUESTION SCOLAIRE

Le Conseil s'est ensuite occupé des interpellations sur la défense de l'école laïque et sur la neutralité scolaire, dont la discussion va s'engager cette semaine à la Chambre, à propos du budget de l'instruction publique, auquel elles ont été jointes.

M. Doumergue a fait connaître le sens des déclarations qu'il fera en réponse aux interpellateurs. Il indiquera en même temps dans cette réponse, les mesures législatives proposées par le gouvernement.

On sait que le gouvernement a déjà déposé, il y a plusieurs mois, à la Chambre, deux projets de loi. Le premier ayant pour objet de réprimer les entraves au service de l'enseignement dans les écoles publiques par discours, menaces ou autres moyens. Le second ayant pour but de substituer la responsabilité de l'Etat à celle de l'instituteur dans les actions intentées par les parents.

Le gouvernement a décidé de modifier le premier de ces projets en vue de répondre aux nécessités que des incidents récents ont révélées. (Sic). Ces modifications seront communiquées à la Chambre.

En même temps le gouvernement a préparé un troisième projet de loi ayant pour but d'organiser le contrôle par l'Etat des écoles privées.

Le Voyage de M. Millerand

Le ministre des travaux publics à Lyon

Lyon, 11 janvier. — M. Millerand, ministre des travaux publics, est arrivé cet après-midi, venant de Marseille.

Il s'est rendu directement au quai Rambaud sur l'emplacement du nouveau port, au confluent du Rhône et de la Saône.

Le ministre a poursuivi, toute l'après-midi, ses visites des emplacements où de grands travaux sont projetés.

L'INCIDENT de la FRONTIÈRE Tuniso-Tripolitaine

Paris et Constantinople en désaccord

Constantinople, 11 janvier. — L'ambassade de France a reçu une réponse du gouvernement ottoman concernant l'incident de la frontière tuniso-tripolitaine.

Comme il fallait s'y attendre, les fonctionnaires turcs prétendent que ce sont les soldats français qui empiétèrent sur le territoire ottoman.

Néanmoins une solution satisfaisante interviendra certainement.

Contrairement à ce que disent les dépêches des agences qui prêtent au gouvernement de la République l'intention d'exiger la reconnaissance du traité du Bardo, on affirme que l'ambassade de France ne discutera pas cette question avec la Porte, mais traitera seulement de la délimitation définitive de la frontière tuniso-tripolitaine.

Arrivée de renforts

Gabès, 11 janvier. — Un escadron de spahis de Sfax, sous les ordres du commandant de Menon et du capitaine de Montauzan, est arrivé hier soir.

Le vapeur « Desorthez » est également arrivé. Il repartira demain pour De Hibat.

Le vapeur « Touache » doit amener, demain, un détachement de tirailleurs.

Un escadron de spahis de Sousse est attendu jeudi.

Après la Tuerie de la rue Aubry-le-Boucher

Nouvelles de l'agent Fournes
L'assassin et son avocat. -- Les obsèques de Deray

Nous nous sommes rendu cet après-midi à l'Hôtel-Dieu où l'on nous a communiqué des nouvelles meilleures de l'agent Fournes, grièvement blessé, aux côtés de son camarade Deray, lors de la tuerie de la rue Aubry-le-Boucher.

Fournes a commencé aujourd'hui à s'alimenter. Sa guérison n'est plus qu'une question de jours.

L'état du meurtrier ne s'est pas amélioré ; les médecins qui le soignent ne peuvent pas encore dire s'il survivra à la blessure qu'il a reçue. Liabeuf est d'ailleurs toujours très surexcité.

— Moi aussi, je suis une victime du devoir, a-t-il dit à l'infirmier qui le soigne.

Dans la journée, son défenseur, Me Lucien Leduc, s'est rendu à son chevet et s'est entretenu quelques instants avec lui. Le bandit semblait avoir, à ce moment, perdu son cynisme.

Les employés des Pompes funèbres ont commencé cet après-midi, la décoration extérieure de la caserne de la Cité, où sera transportée demain la dépouille mortelle de l'agent Deray.

Le corps sera transporté, à neuf heures, à la caserne de la Cité et déposé dans la salle de garde des agents transformée en chapelle ardente. C'est là que se formera le cortège. La cérémonie religieuse sera célébrée à dix heures et demie, en l'église Notre-Dame. L'inhumation se fera dans le caveau des victimes du devoir, au cimetière Montparnasse.

En outre, le Bureau du Conseil municipal a voté un premier secours de 500 francs en faveur de la veuve de l'agent Deray.

A l'issue de la réunion, M. Ernest Caron, président du Conseil municipal, est allé saluer la dépouille mortelle du malheureux agent ; il est allé ensuite apporter à la veuve les condoléances du Conseil municipal. M. Ernest Caron est allé également rendre visite à l'agent Fournès, dont l'état continue à s'améliorer.

D'autre part, le préfet de police a reçu pour la veuve de l'agent Deray et pour les agents blessés le 8 janvier dernier, en opérant l'arrestation de Liabeuf, de donateurs parisiens, une somme de 1.200 francs.

Des secours ont été adressés à la veuve de l'agent Deray.

LA TUERIE DE LA RUE AUBRY

Notre photographie représente la façon dont l'assassin tenait ses deux armes au moment du crime.

Ajoutons que les funérailles de l'agent Deray, victime du devoir, auront lieu aux frais de la ville de Paris.

Les agents doivent se défendre

Paris, 11 janvier. — L'assassinat du malheureux Deray a mis en évidence l'infériorité des gardiens de la paix dans leur lutte quotidienne contre les malfaiteurs dangereux. Aussi, le préfet de police vient-il, par un ordre de service, de rappeler à ses subordonnés que chaque fois qu'ils sont en état de légitime défense, ils sont autorisés à faire usage de leurs armes.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

A LA CHAMBRE : Discours de M. Louis Passy, président d'âge. - L'élection du Bureau : Réélection, comme président, de M. Brisson qui prononce le discours d'ouverture. - La Chambre décide de siéger, matin et soir, tous les jours, sauf le samedi.

AU SÉNAT : Discours de M. Poriquet, président d'âge. -- L'assemblée s'ajourne à jeudi pour la constitution de son Bureau.

Paris, 11 janvier.

A LA CHAMBRE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Louis Passy, député libéral de l'Eure, et doyen d'âge, qui invite, conformément à la Constitution, à l'assister au fauteuil, en qualité de secrétaires provisoires, les

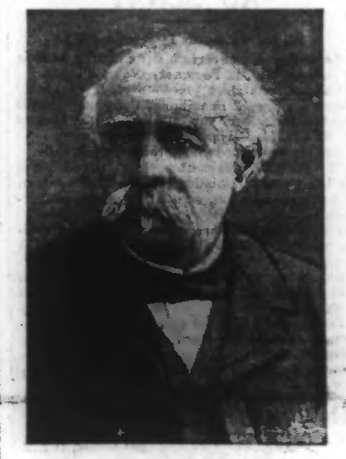

M. LOUIS PASSY
Doyen d'âge de la Chambre

plus jeunes membres de la Chambre. Ce sont : MM. Jacquier, Auriol, Périssoud, Abel Ferry, Binet et Dusevel.

Le Président. — Conformément à l'article premier de la loi du 16 décembre 1875, je déclare ouverte la session ordinaire de la Chambre des députés pour l'année 1910.

Il y a peu de monde dans les tribunes, par contre, 250 députés environ se trouvent dans la salle, qui vont de banc en banc se féliciter chaleureusement à l'occasion de la nouvelle année. La Chambre est boardonnante et gaie.

Au banc du gouvernement se trouvent MM. Briand, Ruau, Viviani, que tour à tour les membres de la majorité viennent féliciter d'autant plus chaleureusement que nous sommes à la veille des élections générales et qu'ils ont à craindre pour leurs sièges.

Le discours du Doyen d'âge

A 2 heures 10, la sonnette présidentielle retentit, le silence s'établit aussitôt profond, et le président se lève très alerte. D'une voix forte, il prononce le discours suivant :

Mes chers collègues,

C'est la cinquième fois que la bonne fortune me permet de vous offrir mes vœux de nouvelle année, et je le fais d'autant plus volontiers que la législature touche à son terme.

Je sens très vivement la réserve qu'impose, à votre président d'un jour, le respect qu'il doit à la diversité de vos opinions. Tout en restant plus que jamais dévoué à la cause libérale et à ma vieille indépendance, je continuerai à m'élever au-dessus des luttes et des débats qui sont engagés dans cette enceinte entre des politiques et des intérêts contraires.

Je profiterai cependant du privilège que vous voulez bien m'accorder pour vous dire, à la veille des élections, quelques mots sur la situation et l'orientation des affaires de la République. (Mouvement d'attention).

LA SITUATION POLITIQUE EXTERIEURE

A l'extérieur, nous n'avons que des félicitations à échanger avec le gouvernement. (Applaudissements). La paix règne, mais c'est une paix armée ; l'Europe ne veut pas de conflit, quoiqu'elle semble toujours s'y préparer. Attendons, espérons, ayons confiance et préparons-nous. (Applaudissements).

C'est dans un calme apparent que s'approche le moment des élections. La situation reste confuse dans l'ensemble et dans le détail. Les réformes administratives et les questions sociales restent au premier rang. Le principal objet des prochaines délibérations de la nouvelle Chambre pourrait être l'examen de son organisation. Le travail ne se déroule pas dans des conditions assez satisfaisantes pour échapper aux critiques de l'opinion publique. Je manquerais à toutes les convenances si je me permettais, en ce moment, de donner des conseils, mais je puis répéter ce que j'ai dit sur la nécessité d'un règlement fixé pour toute la durée de la législature et sur l'utilité d'un renouvellement des commissions.

Au cours de la législature, quelques-unes de vos commissions ont fait de bonne besogne, entre autres, la commission des douanes. (Applaudissements) qui a réussi à mettre au point la situation économique de la France à l'égard de l'étranger. L'industrie et l'agriculture sont en mesure de continuer leur essor, et l'agriculture, secondée par le zèle d'un ministre dévoué (Longue ovation à M. Ruau et rires à l'extrême gauche), peut tendre avec confiance ses mains laborieuses à vos successeurs.

Une voix à l'extrême gauche. — Demandez le poireau ! (Rires).

LA SITUATION FINANCIÈRE

M. PASSY. — Quant aux finances, la majorité de la Chambre a laissé s'accréditer une erreur qui est devenue avec le temps un principe de gouvernement. C'est qu'une majorité dans la Chambre peut ordonner tout ce qu'elle veut et tout ce que le hasard des scrutins a décidé. C'est un fait.

Si la majorité peut oser tout, c'est en matière de finances surtout que le péril éclate. Vous en avez à cette heure un exemple : Vous allez présenter au pays, pour parer au déficit du prochain budget, 200 millions d'impôts nouveaux, après une augmentation d'un milliard de dépenses effectuées depuis quelques années et en pleine paix. Si vous successeurs ne prennent pas la résolution patriotique de résister à la séduction de nouvelles dépenses, ils ajouteront rapidement un nouveau milliard, sous prétexte que la France est assez riche pour leur donner satisfaction.

Mes chers collègues, j'estime que nous n'avons pas le droit de disposer ainsi des fortunes privées dont l'ensemble est la fortune publique. J'estime que nous ne pouvons traiter les contribuables, selon l'expression de l'ancien régime, comme des corvéables à merci.

Nous sommes les serviteurs du public, et non les maîtres. Nous ne sommes pas des fonctionnaires avec des traitements, mais mandataires avec des indemnités ; notre mandat a des limites et, demain, les contribuables auront le droit de se lever et de nous dire : « Arrêtez-vous ! Sachez compter. Prévoyez l'avenir, confiez au temps le soin de satisfaire les nécessités inévitables de la vie contemporaine ! »

Qui trop embrasse, mal étreint... On me répondra que toutes les puissances du continent sont entraînées par une course vertigineuse dans des dépenses militaires, et dans des dépenses sociales. La maladie est contagieuse, je le sais, mais l'étranger ne s'abandonne pas tout entier au hasard ; il crée des ressources pour l'amortissement et puis, il a l'explication ou l'excuse d'une augmentation de population qui nous fait malheureusement défaut.

Si j'insiste sur la question des finances, c'est qu'elle est proprement votre domaine, et que vos successeurs seront forcés de s'y établir et puis, combien d'autres sujets de préoccupations qui relèvent de l'état des mœurs et qui s'imposent aux pouvoirs publics d'aujourd'hui et de demain ! A peine ai-je besoin de vous indiquer les changements qui s'opèrent, et s'opéreront dans l'administration de la justice civile et militaire, et le trouble que jette dans les esprits l'accroissement de la criminalité.

Que la presse nous protège ! Défendons-nous ! (Applaudissements).

ARMÉE ET MARINE

Sur la réorganisation de la marine et de l'armée, je me tais. Ce qui est passé est passé. On travaille à réparer les fautes imprudemment commises, mais des incidents nous révèlent trop souvent le danger que peuvent faire courir les doctrines d'antimilitarisme et l'affaiblissement de la discipline.

Les manifestations patriotiques et les mesures, heureusement prises, pour l'hygiène du soldat ne suffisent pas.

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

Quant au monde du travail et des syndicats, c'est au gouvernement que la direction et la surveillance appartiennent. M. le Président du Conseil, dans le discours de Périgueux, a tracé un programme d'apaisement et de justice dont l'exécution ne peut être retardée. « Il faut, aurait-il dit, que l'industrie et le commerce soient certaines de la sécurité pour produire, parce que seule une production active et profitable permettra d'alimenter le budget du progrès social. »

LA REFORME ÉLECTORALE

Il le faut. Ceci est le présent, mais ce présent sera l'avenir. On oublie toujours qu'il y a, en dehors des militants, une France qui travaille et qui s'indigne qu'on ne puisse la laisser en repos. Ainsi, toutes les parties de l'administration sont l'objet de la part des contribuables ou des fonctionnaires (Mouvement) de critiques motivées par le désordre des faits. Beaucoup de bons esprits déclarent que des réformes ne pourront s'accomplir que si on est pénétré de l'esprit nouveau qui sortirait d'une réforme électorale. Le scrutin d'arrondissement paraît un cadre excellent de consultation populaire, mais à la condition qu'on ne lui fasse pas subir, avant et pendant l'élection, le régime de la candidature officielle. Quand l'administration entre dans le système et la pratique d'agissements secrets ou publics en faveur d'étrangers expédiés par les partis dans une lutte entre des gens qui se connaissent et qui s'apprécient, le scrutin d'arrondissement ne remplit plus son rôle.

Le système de représentation proportionnelle trouve son succès, non seulement dans une inspiration d'équité des minorités et de justice à l'égard des partis, mais dans une protestation contre les procédés de séduction et d'intimidation inacceptables dans un régime républicain.

Voilà quarante ans que je combats, avec mes électeurs et mes amis, pour le respect du suffrage universel, et ce n'est pas pour l'occasion présente que je me fais honneur de tenir le record de la liberté électorale.

Je pose la question de demain et je considère qu'elle sera l'orientation des affaires de la République.

Quand je cherche à pénétrer dans les profondeurs de l'avenir, j'aperçois, en même temps, le travail inévitable d'une réforme administrative, le développement de la politique sociale, la pression toujours croissante des syndicats et des associations, le consentement universel à l'amélioration des conditions humaines ; je vois qu'une lutte est engagée pour la solution de ces questions, pour la direction et le salut de la République, entre les idées de liberté et d'autorité.

Nous ne pouvons nous dissimuler que les idées d'autorité envahissent de plus en plus nos institutions ; ces idées, l'Etat les représente et les absorbe. L'Etat fait peu à peu des conquêtes dans le domaine de la législation ; nous sommes en République, et le rachat commencé des chemins de fer, la perspective des monopoles, l'obligation proposée dans le système des retraites ouvrières, l'impôt complémentaire introduit dans l'impôt sur le revenu, la confiscation graduelle dans les successions, tout nous annonce l'invasion menaçante de l'Etat.

Comme les sorcières crièrent à Macbeth : « Tu seras roi ! » nous osons dire à l'Etat : « Peut-être serez-tu roi, mais si tu es roi, tu seras tyran ! »

Nous autres libéraux, dans la mêlée sociale qui s'apprête, nous n'abandonnerons pas notre cause, nous suivrons la voie que parcourt triomphalement la mutualité. La mutualité est un phare qui répand en lumière bienfaisante dans toutes les parties du corps social ; elle est notre guide, elle est notre salut. Nous voulons le progrès dans la solidarité, mais nous le voulons par la volonté de l'individu, par l'effort personnel de chaque citoyen, par la réunion de ces efforts, pour assurer le bonheur du peuple et l'honneur de la patrie.